



Université Paris Sciences et Lettres

DELIBERATION N°34/2026

Approbation de l'actualisation du référentiel de la formation continue

Le Conseil d'administration de l'Université PSL

dans sa séance du 25 juin 2026

Vu le code de la recherche ;

Vu le code de l'éducation ;

Vu l'ordonnance n° 2018-1131 du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche ;

Vu le décret n° 2019-1130 du 5 novembre 2019 portant création de l'Université Paris sciences et lettres (Université PSL) et approbation de ses statuts ;

Vu le décret n° 2025-63 du 23 janvier 2025 portant adhésion de nouveaux établissements- composantes à l'Université Paris sciences et lettres (Université PSL) et modifiant ses statuts ;

Vu les statuts modifiés de l'Université Paris sciences et lettres ;

Vu le règlement intérieur de l'Université Paris sciences et lettres ;

Vu la désignation du Président de l'Université PSL, El Mouhoub Mouhoud, par délibération n°48/2024 du 17 décembre 2024 ;

DECIDE

Article Unique :

Le Conseil d'Administration approuve l'actualisation du référentiel de la formation continue, ci-après annexée.

38 voix « pour »,

0 voix « contre »,

0 abstention,

Le Président
Professeur El Mouhoub MOUHOUD

Voies et délais de recours :

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site internet, d'un recours gracieux devant le Président de l'Université PSL, adressé au 60 rue Mazarine 75006 Paris, ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Paris, adressé au 7 Rue de Jouy 75004 Paris.

B13

Actualisation du référentiel des intervenants de la formation continue

Conseil d'administration de l'Université PSL – 25 juin 2026

Introduction

La formation continue est une mission fondamentale des universités françaises, inscrite dans la politique nationale d'enseignement supérieur. Elle vise à permettre la montée en compétences, la reconversion et l'adaptation des actifs, en articulation avec les dispositifs nationaux de formation professionnelle. Elle représente également un levier stratégique de développement des ressources propres des établissements, dans le cadre de la démarche des Contrats d'Objectifs, de Moyens et de Performance (COMP) engagée par l'État.

Dans ce contexte, PSL a inscrit au cœur de son projet stratégique de mandat l'ambition de « renforcer les ressources propres en développant, en coopération étroite avec les composantes, une formation continue internationalisée, fondée sur la recherche, et ciblant des programmes interdisciplinaires entre établissements ». Des initiatives concrètes illustrent déjà cette dynamique, à l'image du Certificat « Hydrogène et transition énergétique » co-porté par Chimie-PSL et Dauphine-PSL.

PSL et ses composantes ont ainsi la volonté de mieux se coordonner dans ce domaine, afin de valoriser leur positionnement différenciant, fondé sur l'excellence académique et la pluridisciplinarité, face aux acteurs privés de la formation.

La formation continue portée et opérée par l'université PSL (sur le périmètre de PSL centre) se structure progressivement autour de deux axes principaux : d'une part, les appels à projets de l'État, notamment dans le cadre de France 2030 (CMA, Cluster IA, Excellences), au travers desquels PSL a mis en place la formation « Santé 4.0 : exercer la santé à l'ère du numérique » ; d'autre part, les projets initiés en collaboration avec les établissements-composantes, qui contribuent à enrichir et diversifier l'offre de formation continue à l'échelle de PSL et de ses établissements composants (ex. : « Principes d'économie de l'immobilier et de l'architecture » développé avec l'ENSA Paris-Malaquais PSL). Ce deuxième axe a vocation à se développer de deux manières : d'un côté, PSL identifie les besoins du marché et propose des formations en réponse ; de l'autre, des enseignants-chercheurs ou les responsables de formation continue des établissements-composantes sont à l'initiative de nouveaux projets, PSL venant en soutien à leur déploiement pour les composantes.

Cette note vise à créer un référentiel spécifique à la formation continue portée par l'université PSL. Ce projet de référentiel doit permettre de répondre aux différents projets de formation continue qui pourraient être portés par l'université PSL à court/moyen ou long terme et opérés au niveau de son siège ou avec les établissements-composantes.

Ce référentiel s'inspire largement de celui voté par le CA de Dauphine – PSL, établissement-composante ayant structuré son activité de formation continue depuis plusieurs années. Dans une logique de non-concurrence interne à PSL et de partage de bonnes pratiques, le référentiel de PSL propose notamment de reprendre les volume

horaires et les coefficients votés par Dauphine – PSL et le cadre donné au pilotage de formation.

Proposition de mise à jour du référentiel de PSL pour la formation continue

La présente note propose d'abroger la délibération n°58/2020 relatives aux conditions d'emploi des vacataires et propose de mettre à jour le référentiel suivant, sur la base d'un parangonnage avec ses composantes, notamment le référentiel de Dauphine – PSL.

1. Les activités d'enseignement dites « présentielles »

Chaque nouvelle formation mise en place par le service de formation continue de l'université PSL est créée après validation en Conseil d'administration.

Afin de définir la rémunération des intervenants vacataires, le service de formation continue de l'université PSL proposera, pour chaque formation, un coefficient situé entre 2 et 4 en fonction des critères suivants :

Coefficient	Niveau	Public cible	Horaires/Lieux
2	Classique	Manager de premier niveau/Indépendant/Dirigeant TPE	Sans spécificité
2,5	Classique	Manager de premier niveau/Indépendant/Dirigeant TPE	La formation se déroule principalement après 18 :30 et/ou le week-end
3	Elevé	Manager de managers/Expert/Dirigeant	Sans spécificité
3,5	Elevé	Manager de managers/Expert/Dirigeant	La formation se déroule principalement après 18 :30 et/ou le week-end
4	Indifférent	Indifférent	A l'étranger
4	Sur-mesure	Donneur d'ordre spécifique	Indifférent

L'application des volumes horaires détaillés ci-dessus sera décidée par formation dans le cadre d'un Copil réunissant la DGS de l'université PSL, les VP concernés, la responsable du service de la formation continue, le directeur financier et, le cas échéant, la responsable RH ou un représentant d'une composante, si la formation se fait en collaboration.

2. Les activités d'enseignement dites « non présentielles »

Il s'agit ici de rémunérer les missions d'enseignement qui ne correspondent pas, à proprement parler, à des cours.

Ces activités répondent à des besoins spécifiques des publics de formation continue qui ne recherchent pas seulement un diplôme, mais aussi un soutien méthodologique pour le développement de leur projet professionnel. Un tel suivi fait pleinement partie du dispositif de formation continue, nécessitant un effort d'accompagnement personnalisé.

Ces activités incluent notamment, sans s'y limiter :

- Suivi de mémoires individuels ou collectifs
- Suivi de projets professionnels individuels et collectifs
- Conception, accompagnement et suivi des travaux liés à des voyages d'études et à des missions internationales
- Animation de groupes de travail, d'ateliers à distance et de travaux de groupe
- Coaching et accompagnements personnalisés

Pour encadrer ces activités, chaque cursus de formation indiquera le nombre d'heures par étudiant(e) dédié à cet accompagnement personnalisé, qui sera plafonné comme suit :

Type de cursus

Certificat

Diplôme dont la durée en présentiel est inférieure à 300 h

Diplôme dont la durée en présentiel est supérieure à 300 h

EDBA/EDPA/Executive PhD – suivi de thésis

Plafond heures/usager

Max 3 HTD

Max 9 HTD

Max 12 HTD

Max 30 HTD/an

Chaque intervenant pourra encadrer ces travaux en formation continue, avec une limitation à :

- un plafond de 150 heures de travaux dirigés (HTD) par intervenant et par an,
- à 4 thésis suivies.

En pratique, chaque intervenant doit transmettre un suivi précis des heures d'accompagnement passées avec l'utilisateur pour que la déclaration de ces heures soit effectuée.

3. Les activités de pilotage de formation continue

3.1 Les missions concernées

Diriger un cursus et suivre un groupe de formation continue nécessitent un engagement particulier et une forte mobilisation compte tenu de la spécificité des profils des usagers mais également des contraintes réglementaires imposées par les textes qui régissent la formation professionnelle².

Plus concrètement, le pilotage d'un cursus recouvre les activités suivantes :

- Construction du programme et validation devant les instances
 - Contribution à l'étude de la concurrence
 - Elaboration du programme
 - Ecriture du projet
 - Modalités de contrôle des connaissances
 - Choix des intervenants
 - Budget prévisionnel
 - Présentation aux instances pertinentes pour valider le projet de formation
 - Calendrier - date de démarrage
 - Coordination éventuelle avec un partenaire
 - Réponse éventuelle à des appels d'offres
- Communication

- Validation les éléments de langage, des supports de communication et de commercialisation
- Préparation de présentations pour des réunions d'information et animation de ces réunions
- Participation aux réunions de plan de communication
- Soutien aux campagnes de communication (ex : post sur LinkedIn, articles de newsletter, etc.)
- Recrutement des candidats
- Organisation et suivi de la formation
 - Synopsis des modules et harmonisation
 - Relation avec les partenaires et parties prenantes
 - Organisation de conférences et de voyages d'études à l'étranger
 - Démarrage et suivi de la formation
 - Relations avec les usagers et les services de l'université PSL concernés
 - Démarrage de la formation J1 et suivi toute l'année
 - Conseils personnalisés aux usagers
 - Bilan de fin de formation + jury + remise de diplôme + gestion des situations problématiques

3.2 Les forfaits de pilotage

Le pilotage d'un cursus donne lieu à un forfait de formation continue sous forme de volume horaire, dont le volume horaire (part fixe) est le suivant :

Action	Responsable de la formation
Gestion d'une promotion d'un certificat	50 HTD
Gestion d'une promotion d'un DU	100 HTD
Gestion d'une promotion d'une licence, d'un Executive master ou d'un master	170 HTD
Gestion d'une promotion d'un MBA ou d'un EDBA/EPDA/Executive PhD	240 HTD

Dans le cadre de l'ouverture d'un **second groupe**, cette part fixe est augmentée de :

Action	Responsable de la formation
Gestion d'une promotion d'un certificat	NA
Gestion d'une promotion d'un DU	50 HTD
Gestion d'une promotion d'une licence, d'un Executive master ou d'un master	85 HTD

Gestion d'une promotion
d'un MBA ou d'un
EDBA/EPDA/Executive PhD 120 HTD

Par ailleurs, la responsabilité de la gestion d'un groupe conduit à prendre en compte l'importance de la **taille du groupe d'utilisateur** à gérer.

En effet, plus l'effectif du groupe est important, plus le responsable doit passer du temps à sélectionner les participants, à suivre les usagers, à répondre aux sollicitations diverses, à organiser les activités particulières, le cas échéant.

Pour appréhender cette charge de travail, le forfait de pilotage doit être complétée selon les modalités présentées dans le tableau suivant, qui indique les heures supplémentaires par promotion pour un effectif compris.

Type de cursus	Entre 16 et 20	Entre 21 et 25	Supérieur à 25
Certificat	5 HTD	10 HTD	15 HTD
Diplôme dont la durée en présentiel est inférieure à 300 h	15 HTD	30 HTD	45 HTD
Diplôme dont la durée en présentiel est supérieure à 300 h	25 HTD	50 HTD	75 HTD

Ce complément ne s'applique que pour les cursus organisés au sein de l'université. En effet, lorsque ces cursus se déroulent dans les locaux d'un partenaire, notamment à l'étranger, le partenaire assume largement cet accompagnement particulier supplémentaire lié aux effectifs importants.

Nota bene : Ces volumes horaires sont à partager entre les différents pilotes du cursus.